Résolution nº 54

MISSION DU COMITÉ : Santé et sécurité

Objet : Soutien à la recherche sur les troubles neurodégénératifs d'origine professionnelle chez les pompiers

ATTENDU QUE l'Association internationale des pompiers a notamment pour mission de protéger la santé, la sécurité et le bien-être des pompiers et des travailleurs médicaux d'urgence professionnels; et

ATTENDU QUE les pompiers sont régulièrement exposés à des produits de combustion, au gaz d'échappement des moteurs diesel, à des produits chimiques toxiques, à des particules ultrafines, à des métaux lourds, à des solvants et à d'autres substances dangereuses pendant les interventions d'urgence, les activités de formation et leurs fonctions à la caserne; et

ATTENDU QUE de nouvelles preuves scientifiques suggèrent que les expositions professionnelles rencontrées tout au long de la carrière d'un pompier peuvent contribuer à un risque accru de troubles neurodégénératifs,

notamment la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, la sclérose latérale amyotrophique (SFAD) et des troubles neurologiques apparentés; et

ATTENDU QUE les troubles neurodégénératifs peuvent entraîner une invalidité progressive, une diminution de la qualité de la vie, la réduction de la durée de la carrière, l'augmentation des dépenses de santé ainsi que des répercussions importantes sur les pompiers et leurs familles; et

ATTENDU QUE des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre la relation entre les expositions professionnelles liées aux services d'incendie et les maladies neurodégénératives, identifier les facteurs de risque, mettre en place des mesures préventives, améliorer les stratégies de dépistage précoce et soutenir les futures présomptions de maladies professionnelles; et

ATTENDU QUE l'AIP a fait preuve de leadership dans la promotion de la recherche en santé au travail, des initiatives de prévention du cancer, des programmes de santé comportementale et des partenariats scientifiques qui contribuent à améliorer

la vie des pompiers; et

ATTENDU QUE l'investissement continu dans la recherche sur les maladies neurodégénératives permettra de renforcer les fondements scientifiques nécessaires à la protection des générations actuelles futures de pompiers; par conséquent,

IL EST RÉSOLU que le Congrès de 2026 de l'Association internationale des pompiers demande à l'AIP de continuer à soutenir et à défendre la recherche scientifique portant sur la relation entre les expositions professionnelles des pompiers et les troubles neurodégénératifs; et

IL EST RÉSOLU que l'AIP continuera à collaborer avec des établissements universitaires, les organismes gouvernementaux, les chercheurs en santé au travail, les organisations syndicales et les autres parties prenantes afin de faire progresser la compréhension des risques de maladies neurodégénératives d'origine professionnelle chez les pompiers; et

IL EST RÉSOLU que l'AIP recherche des occasions d'obtenir des subventions, du financement de recherche et des partenariats stratégiques qui soutiennent les études épidémiologiques, les évaluations d'exposition, le développement de biomarqueurs et les initiatives de dépistage précoce concernant les troubles neurodégénératifs; et

IL EST RÉSOLU que l'AIP continuera à renseigner les affiliés et les membres concernant les recherches en cours, les facteurs de risque professionnels potentiels, les stratégies de prévention, et les ressources disponibles concernant les troubles neurodégénératifs; et

IL EST RÉSOLU que l'AIP surveillera les avancées de la recherche scientifique concernant les maladies neurodégénératives d'origine professionnelle et mettra à profit ces conclusions afin d'étayer de futurs efforts en matière de législation, de réglementation, d'indemnisation des accidents du travail et de présomption de maladies professionnelles visant à protéger les pompiers et leurs familles.

Soumis par : , Section locale 3631 de l'AIP, Pompiers professionnels du comté d'Orange, section locale 0145 de l'AIP, Pompiers de la ville de San Diego

Estimation des coûts : **Aucun**

Désignation annuelle ou perpétuelle : **S. O.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter

ACTION DU CONGRÈS :